

*Le Comité Permanent
de Défense
et de Développement
de l'enseignement agricole public*

Madame/ Monsieur

Paris, le 30 septembre 2011

Madame la Sénatrice
Monsieur le Sénateur

L'enseignement agricole public connaît depuis cinq années une situation particulièrement dégradée qui suscite une très grande inquiétude dans la communauté éducative, parfois même le désarroi des équipes de direction et des personnels des établissements publics du fait des conditions dans lesquelles se préparent les rentrées successives.

Dans un rapport présenté en novembre 2008 devant la Commission de la Culture, de l'Education et de la Communication du Sénat, Madame Françoise Férat, rapporteur pour avis sur le budget de l'enseignement agricole, soulignait déjà combien, selon elle, pour la première fois depuis des années, elle sentait « *ses interlocuteurs au bord de l'épuisement, si ce n'est du renoncement* »... Elle ajoutait également que la situation de l'enseignement agricole était « *devenue insupportable* » et que la question n'était plus « *celle de la bonne gestion des deniers publics, mais celle de la survie du service public de l'éducation et de l'égalité entre les élèves des différentes administrations mettant en œuvre ce service* ».

Rien depuis la présentation de ce rapport n'a véritablement changé. Les Assises de l'Enseignement agricole public (EAP) de décembre 2009, décidées par le Ministre de l'Agriculture suite au mouvement inédit de blocage des centres de correction d'examen par les personnels en juin 2009, n'ont en rien modifié la situation de l'EAP qui poursuit aujourd'hui son déclin au rythme des suppressions d'emplois, des réductions de Dotation Globale Horaire, des plafonnements des recrutements...

Au lendemain de ces assises, s'est constitué un Comité Permanent de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public, réunissant diverses organisations syndicales et politiques avec l'objectif de porter haut et partout la défense et la promotion de l'enseignement agricole public.

C'est dans cet esprit qu'une tribune signée de 37 personnalités, intitulée « Pourquoi la stratégie d'assèchement de l'Enseignement Agricole Public est-elle nocive ? » a été publiée dans le journal « l'Humanité » du 3 Mars 2011 puis diffusée sur une douzaine de sites internet. C'est dans le même esprit que le Comité a entamé en avril dernier une série d'opérations vérité sur la dégradation subie par l'enseignement agricole public. Les membres du Comité, dont les représentants de la Nation que sont les Parlementaires, entendent ainsi venir au contact direct de la réalité des établissements publics. La rentrée scolaire 2011 n'a malheureusement pas échappé à la règle. Ainsi, suite au vote du budget 2011, en décembre dernier, 145 emplois, dont près des trois quarts pour le seul enseignement public qui ne scolarise pourtant plus que 37% des effectifs de l'enseignement agricole, ont été supprimés. Ces restrictions budgétaires ont entraîné, comme chaque année, du fait des fermetures de classes, des refus d'élèves, la

suppressions d'options, la disparition dans le public de classes de 4^{ème} et de 3^{ème}, des dédoublements, ou des travaux en petits groupes non assurés...

Les réformes successives de la voie professionnelle, du lycée, outre leur inscription dans le cadre de la réduction des dépenses publiques et de la suppression d'un emploi sur deux de fonctionnaire, ont dans l'enseignement public, des traductions spécifiques particulièrement négatives. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, dans la voie générale, la réforme du baccalauréat scientifique a conduit l'administration du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT) à réduire les heures en « groupes à effectif réduit » pourtant prévues par l'arrêté cosigné par les ministres de l'éducation et de l'agriculture, créant ainsi une inégalité de prestation avec leurs homologues de l'Éducation Nationale.

De plus, cette rentrée 2011 a, de facto, été placée sous le signe d'une déréglementation sans précédent. Deux exemples sont symptomatiques du malaise de l'EAP :

- En Bretagne, courant juin, le Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) en qualité d'autorité académique, pour entrer dans le cadre de sa dotation horaire allouée, a tenté unilatéralement et en contradiction avec le texte réglementaire régissant les obligations de service des professeurs d'éducation socio-culturelle, d'amputer leur tiers temps « animation »...
- En Midi Pyrénées, l'autorité académique plafonne le recrutement des élèves par classe en dessous des seuils de déclenchement des dédoublements afin de rentrer dans le cadre de sa dotation globale horaire. C'est ainsi que le lycée agricole de Toulouse Auzeville voit sa capacité d'accueil amputée de 48 élèves par un plafonnement des classes passant de 32 à 24.

Le Ministre de l'Agriculture vient de présenter, ce 28 septembre, son projet de loi de finances pour 2012. Les craintes que nous nourrissions se sont malheureusement largement confirmées : 280 nouvelles suppressions d'emplois d'enseignants sont planifiées pour la rentrée 2012. Et contrairement à ce qu'affirme le Ministre, l'aboutissement de la réforme de la voie professionnelle (bac pro en 3 ans) ne suffira pas à absorber cette « nouvelle saignée » et encore moins à amorcer la réparation des dégâts subis par une décennie de suppressions d'emplois.

Alors que les arbitrages budgétaires pour 2012 viennent d'être rendus, le Comité Permanent de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public, souhaite vous alerter sur la situation de cet enseignement et sur les conséquences dramatiques que signifierait un nouveau budget contraint pour 2012 :

- Un nouveau recul du service public est à prévoir à l'issue de cet exercice du fait de la rénovation de la voie professionnelle qui arrive à son terme et la disparition complète des classes de BEP-Agricole qui en découle. Ce recul est accentué par l'empêchement qu'a opposé l'administration à l'ouverture des filières CAP-Agricole dans le service public contrairement à ce qui a été concédé à l'enseignement privé. En l'état le projet de budget ne permettra pas les redéploiements envisagés par certains DRAAF.
- De nombreuses mutations dans l'intérêt du service seront inévitables à la rentrée prochaine et au delà, le licenciement de nombreux contractuels

Par ailleurs, le PLF 2012, sur lequel la représentation nationale va devoir s'exprimer, prévoit 1145 postes d'assistants d'éducation (AE) pour une autorisation d'engagement de 26 000 000 € au bénéfice de l'enseignement agricole public. Or, cette autorisation d'engagement a été sous-évaluée par les services du MAAPRAT puisqu'elle ne permet en fait de couvrir que 1056,93 équivalents temps plein (ETP) à un coût annuel charges comprises de 24 694€ - somme retenue par le Ministère de l'éducation nationale. Cette

absence de sincérité à l'égard des parlementaires, se traduit par une autorisation de recrutement de 1118,25 ETP, répartis sur l'ensemble des établissements publics d'enseignement agricole, avec une rémunération assurée de 11 mois et demi. En vertu de quoi, il est demandé aux établissements de prélever sur leurs fonds propres, le complément nécessaire à la rémunération complète de leurs AE et de compléter le déficit de dotation.

Enfin, avec autant de suppressions d'emplois, la déprécarisation que le gouvernement prétend engager n'aura qu'une portée extrêmement limitée et, au rythme annoncé de 300 emplois annuels, celle-ci serait très éloignée des effectifs de contractuels travaillant dans ces établissements (plus de 5000 dans les établissements publics et plus de 1000 dans l'enseignement supérieur). En outre, du fait de l'annonce par le Ministre que les titularisations ne se feraient que sur les emplois inscrits au budget du ministère, de nombreux agents contractuels nationaux pourraient se retrouver demain licenciés suite à l'arrivée sur leur poste de lauréats jusque-là sur budget d'établissement. Interpellé par les organisations syndicales sur ces difficultés, le ministère propose que les modalités du concours permettent de filtrer les agents selon leur origine, ce qui est proprement inacceptable.

Quant aux ouvertures de concours externes et internes, dans ce contexte, elles risquent fort d'être réduites à la portion congrue.

Il en va donc aujourd'hui du devenir même de l'enseignement agricole public.

Parce que ses effets (refus d'élèves, mutations d'office, licenciements...) ne se feront réellement sentir qu'à la rentrée scolaire 2012, ce budget, s'il devait rester en l'état, serait une véritable bombe à retardement entre les mains du futur gouvernement issu des urnes en 2012, quel qu'il soit.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir soutenir, à l'occasion du prochain débat budgétaire, la cause de cet enseignement public de qualité, qui a fait ses preuves en termes de remédiation et d'insertion professionnelle. .

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à la situation de crise que vit l'Enseignement Agricole Public, recevez, Madame la sénatrice, Monsieur le sénateur, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Le Comité Permanent de Défense
et de Développement de l'Enseignement Agricole Public

NB : vous trouverez ci-dessous la composition du Comité permanent de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public.

**Composition du Comité Permanent de Défense et de Développement
de l'Enseignement agricole public**

<p>Pour le Sénat : - Brigitte Gonthier-Maurin, Sénatrice communiste des Hauts-de-Seine</p> <p>Pour l'Assemblée Nationale : - Martine Faure, Députée socialiste de Gironde</p> <p>Pour le Parti Communiste : - Marie-France Beauvils, Sénatrice d'Indre-et-Loire - André Chassaigne, Député du Puy-de-Dôme - Xavier Compain, Responsable Agriculture, Pêche, Forêt au Conseil National du PCF</p> <p>Pour le Parti Socialiste : - Bernadette Bourzai, Sénatrice de Corrèze - Pierre Cheret, Conseiller Régional d'Aquitaine - Jean-Luc Fichet , Sénateur du Finistère - Guillaume Garot, Député de Mayenne - Germinal Peiro, Député de Dordogne - Marcel Rogemont, Député d'Ille-et-Vilaine</p> <p>Pour Europe Ecologie - les Verts : - Marie-Christine Blandin, Sénatrice du Nord - Marie Bové, Conseillère Régionale d'Aquitaine - Yves Cochet, Député de Paris</p>	<p>Pour le NPA - Myriam Martin, porte parole</p> <p>Pour le MODEM : - Jean Lassalle, Député des Pyrénées Atlantique</p> <p>Pour la FCPE : - Patrick PALISSON, Vice-Président</p> <p>Pour la Confédération Paysanne : - Philippe Collin, Porte Parole - Marie-Noëlle ORAIN, Secrétaire Générale</p> <p>Pour le MODEF : - Jean Mouzat, Président - Jean-Michel Dellac, Vice-Président</p> <p>Pour la FNAF-CGT : - Roger Perret, Secrétaire National</p> <p>Pour le SNETAP-FSU : - Jean-Marie Le Boiteux, Secrétaire Général</p> <p>Pour le SYAC-CGT : - Louis Dilasser, Secrétaire Général</p> <p>Pour le SNEP-FSU : - Serge Chabrol, Secrétaire Général</p>
--	---